



2025/28

**EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nieul87

Mairie de Nieul
87510
Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	2
Exprimés :	14
OUI :	14
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le **24 JUIN 2025**

ID : 087-218710705-20250623-DL_2025_28-DE

23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 19 juin deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Gaspard Céline, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale

Absents excusés : Calomine Benoît, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Pagnou Pascal, Reauly Paola donne procuration à Bila Laurent

Absents : Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Mahaut Danièle

Objet : Motion de soutien pour dire stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne

Madame la Maire donne lecture à l'assemblée d'une motion de soutien adoptée par Monsieur le Président de l'Association des Maires et Élus du Département de la Haute-Vienne (ADM 87), Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux de Haute-Vienne (AMR 87) et Monsieur le Vice-président de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF). Cette motion s'inscrit dans un élan de solidarité envers les élus en fonction exposés aux injures et aux agressions ainsi qu'envers les agents des collectivités territoriales et les fonctionnaires de l'Etat souvent pris à partie dans l'exercice de leurs missions.

De plus, elle vise à soutenir l'agriculture et les agriculteurs de la Haute-Vienne.

À la suite de cet exposé, Madame la Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'adoption d'une motion similaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte**, à l'unanimité, la motion suivante :

« Les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger.

De la même manière, les agents des collectivités territoriales et les fonctionnaires de l'État, dans l'exercice de leurs missions, sont de plus en plus souvent pris à partie. Alors même que leur devoir de neutralité devrait les protéger de toute mise en cause, ils sont exposés à la vindicte publique.

Les récents événements survenus en Haute-Vienne, impliquant des dégradations et des mises en cause par le syndicat agricole « la Coordination rurale de la Haute-Vienne », doivent être fermement dénoncés.

Les tags insultants sur les murs de nos institutions, les attaques diffamatoires sur les réseaux sociaux, les menaces, outrages et injures sont inacceptables. Une politique de « tolérance zéro » doit être appliquée face à ces comportements qui sapent les fondements du débat démocratique.

En tant qu'élus d'une Commune, nous condamnons fermement ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie et exprimons notre plein soutien aux personnes injustement visées, notamment : le Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne et ses équipes, le Préfet et les services préfectoraux, les personnels du Conseil départemental de la Haute-Vienne et son Président et des élus.

Nous réitérons notre soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de notre département. Il est essentiel que nous retrouvions collectivement le chemin d'une démocratie agricole apaisée, respectueuse et exemplaire.

L'intérêt général ne peut se construire dans la violence et l'invective, mais bien dans l'échange et le dialogue. Nous appelons donc chacune et chacun à la responsabilité et au respect de l'Etat de droit et des principes républicains qui doivent nous unir. »

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le **24 JUIN 2025**
ID : 087-218710705-20250623-DL_2025_28-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 24 juin 2025

Le secrétaire de séance,
Danièle Mahaut.

D91

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

